1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdspeintureaerosoltvafr
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Oxyde de diméthyle
2.5.2 Xylène
2.5.3 Acétone
2.5.4 1-Méthoxy-2-propanol
2.5.5 Éthybenzène
2.5.6 Toluène
2.5.7 Styrene
2.5.8 Benzyl-dimethyl-hydrogenated tallow ammonium montmorillonite clay
2.5.9 Aromatic hydrocarbon (NOTE P APPLIES)
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdspeintureaerosoltvafr
Company	ROCOL
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

modyva

groupe cohezio

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdspeintureaerosoltvafr**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdspeintureaerosoltvafr

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdspeintureaerosoltvafr**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	ROCOL
État physique	État physique :
Forme	d'aérosol (spray)
pH	Non disponible
Usage	Utilisation du produit : Line Marking Paint.
Date FDS	2016-08-18

La FDS date du 2016-08-18. Elle a donc 10 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance Aromatic hydrocarbon (NOTE P APPLIES) devrait être classée H340 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Aromatic hydrocarbon (NOTE P APPLIES) devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance Aromatic hydrocarbon (NOTE P APPLIES) est classée H340 et sa concentration (0.1–0.3 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H340
- La substance Aromatic hydrocarbon (NOTE P APPLIES) est classée H350 et sa concentration (0.1–0.3 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H350

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Inflammable

Mentions de danger :

- H229 Pressurised container: May burst if heated

Conseils de prudence :

- P210 P210
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 P251
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P410 Protéger du rayonnement solaire.

Transport :

- ADR : Classe 2
- RID : Classe 2
- ADN : pas disponible
- IMDG : pas disponible
- IATA : pas disponible

- UN : UN1950

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : Se laver immédiatement avec du savon et de l’eau.

eyes : Rincer l’œil avec beaucoup d’eau pendant 15 minutes.

ingestion : Rincer la bouche avec de l’eau.

inhalation : Écarter la victime du lieu d’exposition, tout en assurant sa propre sécurité durant l’opération. Consulter un médecin si la personne ne se sent pas bien.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Oxyde de diméthyle

Identification

- N° CAS : 115-10-6
- N° EINECS : 204-065-8

Concentration :from 15.0 to 20.0

Dangers :

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 1000.0 - VLE-8h (mg/m³) : 1920.0

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.2 Xylène

Identification

- N° CAS : 1330-20-7
- N° EINECS : 215-535-7

Concentration :from 1.0 to 10.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H332 Nocif par inhalation.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : 221.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 442.0

2.5.2.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuin 2021Fiche n°77 - XylènesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Xylènes »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[22-24] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations | Bibliographie

2.5.3 Acétone

Identification

- N° CAS : 67-64-1
- N° EINECS : 200-662-2

Concentration :from 1.0 to 10.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 246.0 - VLE-8h (mg/m³) : 594.0 - VLE-15min (ppm) : 492.0 - VLE-15min (mg/m³) : 1187.0

2.5.3.1 PROPRIÉTÉS

FICHEOctobre 2018Fiche n°3 - AcétoneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Acétone »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1-3, 26-28] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation

Recommandations Bibliographie

2.5.4 1-Méthoxy-2-propanol

Identification

- N° CAS : 107-98-2
- N° EINECS : 203-539-1

Concentration :from 1.0 to 10.0

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 50.0 - VLE-8h (mg/m³) : 184.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 369.0

2.5.4.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2021Fiche n°221 - 1-Méthoxy-2-propanol et son acétateFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« 1-Méthoxy-2-propanol et son acétate »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[1, 2, 14] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.5 Éthybenzène

Identification

- N° CAS : 100-41-4
- N° EINECS : 202-849-4

Concentration :from 1.0 to 10.0

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H332 Nocif par inhalation.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 20.0 - VLE-8h (mg/m³) : 87.0 - VLE-15min (ppm) : 125.0 - VLE-15min (mg/m³) : 551.0

2.5.5.1 PROPRIÉTÉS

FICHEAvril 2018Fiche n°266 - EthylbenzèneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Ethylbenzène »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[4, 5, 7] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.6 Toluène

Identification

- N° CAS : 108-88-3
- N° EINECS : 203-625-9

Concentration :from 0.1 to 0.3

Dangers :

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Oui
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 20.0 - VLE-8h (mg/m³) : 77.0 - VLE-15min (ppm) : 100.0 - VLE-15min (mg/m³) : 384.0

2.5.6.1 PROPRIÉTÉS

FICHEJuillet 2021Fiche n°74 - ToluèneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Toluène »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[2, 6, 17-19] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.7 Styrene

Identification

- N° CAS : 100-42-5
- N° EINECS : 202-851-5

Concentration :from 0.1 to 0.3

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	VLE-8h (ppm) : 25.0 - VLE-8h (mg/m³) : 108.0 - VLE-15min (ppm) : 50.0 - VLE-15min (mg/m³) : 216.0

2.5.7.1 PROPRIÉTÉS

FICHENovembre 2019Fiche n°2 - StyrèneFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Styrène »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[3, 4] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.5.8 Benzyl-dimethyl-hydrogenated tallow ammonium montmorillonite clay

Identification

- N° CAS : None
- N° EINECS : 400-060-1

Concentration :from 0.3 to 1.0

Dangers :

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.8.1 PROPRIÉTÉS

Pas d'informations disponible.

2.5.9 Aromatic hydrocarbon (NOTE P APPLIES)

Identification

- N° CAS : 64742-95-6
- N° EINECS : 265-199-0

Concentration :from 0.1 to 0.3

Dangers :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H340 Peut induire des anomalies génétiques.
- H350 Peut provoquer le cancer.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.9.1 PROPRIÉTÉS

FICHEFévrier 2024Fiche n°106 - Solvants aromatiquesFiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à« Solvants aromatiques »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[8-10] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants / main-protection • Matériau : nitrile, PVC ou caoutchouc naturel. • Norme de fabrication : EN 374. • Temps de perçage (breakthrough time) : > 480 minutes.
Yeux	Lunettes / protection des yeux Lunettes de sécurité conformes aux exigences de la fiche de données de sécurité.
Peau	-
Système respiratoire	Protection respiratoire Aucun équipement respiratoire individuel n'est requis selon la fiche (section 8).
Corps	Vêtements de protection / combinaison Vêtement de protection complet (combinaison ou vêtements couvrants) pour éviter tout contact avec la peau.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter tout contact direct avec la substance ; veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé ; ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage : - Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. - Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé. - Le sol du magasin de stockage doit être imperméable pour empêcher la fuite de liquides.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation du produit : Line Marking Paint.